



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31.12.2025

ASSOCIATION AVA HABITAT ET NOMADISME

Bureau :

20, rue des Tuileries

67450 SOUFFELWEYERSHEIM

Siège social :

Maison des Associations – 1a, place des Orphelins

67000 STRASBOURG

FIBA SAS – SIEGE SOCIAL

7 avenue de l'Europe - Espace Européen de l'Entreprise - 67300 SCHILTIGHEIM

Adresse postale : CS 60034 - 67013 STRASBOURG CEDEX

Tél. 03 88 18 59 59 - Email : strasbourg@groupe-fiba.fr

RCS Strasbourg 698 501 442 00090

Société par Actions Simplifiée au capital de 612 500 € - NAF 6920 Z - N° TVA intr. : FR 49 698501442

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes - Membre de la Cie Régionale de Colmar

www.groupe-fiba.fr

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31.12.2025**

Aux membres de l'Association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale de votre association, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association AVA HABITAT ET NOMADISME relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de Commerce et par le Code de Déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Changement de réglementation comptable » de l'annexe des comptes annuels qui exposent les modalités et l'impact de la première application des règlements de l'Autorité des Normes Comptables n°2022-06 et n°2023-03 relatifs à la modernisation des états financiers.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne les fonds dédiés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du Trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels mis à la disposition des membres de l'association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.

S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Schiltigheim le 2 juin 2026

AVA Habitat et Nomadisme

Actif		Au 31/12/2025			Au 31/12/2024
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	Montant net
Frais d'établissement (I)					
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires ⁽¹⁾				
	Immobilisations incorporelles en cours , avances et acomptes				
	TOTAL				
	Immobilisations corporelles				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	192 972	134 008	58 964	79 652
	Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
	TOTAL	192 972	134 008	58 964	79 652
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
Immobilisations financières	Participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés	15		15	15
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	2 851		2 851	2 700
TOTAL		2 866		2 866	2 715
Total (II)		195 838	134 008	61 830	82 367
Actif circulant	Stocks et en cours				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés				
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	102 561		102 561	149 673
	Charges constatées d'avance	9 419		9 419	437
	TOTAL	111 980		111 980	150 111
	Divers				
	Instruments financiers à terme et jetons détenus				
	Disponibilités	221 604		221 604	133 362
Total (III)		333 585		333 585	283 473
Frais d'émission des emprunts (IV)					
Primes de remboursement des emprunts (V)					
Écart de conversion et différence d'évaluation - Actif (VI)					
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V+VI)		529 423	134 008	395 415	365 840
Renvois	(1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières (3) Dont à plus d'un an (brut)				

AVA Habitat et Nomadisme

Passif		Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
Fonds propres	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Écarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité	12 618	12 618
	Autres réserves		
	Report à nouveau	286 062	270 610
	Excédent ou déficit de l'exercice	15 026	15 451
	Situation nette (sous-total)	313 707	298 680
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement		2 294
	Provisions réglementées		
Total (I)		313 707	300 974
Autres fonds propres	Montant des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total (I bis)			
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés	19 515	3 925
Total (II)		19 515	3 925
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
Total (III)			
Dettes	Emprunts obligataires et assimilés		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ⁽¹⁾	481	92
	Emprunts et dettes financières diverses ⁽²⁾		
	Instruments financiers à terme		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 965	10 155
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	56 746	45 721
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		4 971
	Produits constatés d'avance		
Total (IV)		62 193	60 940
Écart de conversion et différences d'évaluation - Passif (V)			
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV+V)		395 415	365 840
Renvois	(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques	481	88
	(2) Dont emprunts participatifs		

AVA Habitat et Nomadisme

		Du 01/01/2025 Au 31/12/2025 12 mois	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois
Produits d'exploitation	Cotisations	400	225
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens		
	<i>dont ventes de dons en nature</i>		
	Ventes de prestations de service	58 922	53 136
	<i>dont parrainages</i>		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	546 560	567 398
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public	3 855	4 980
	<i>Dons manuels</i>	3 855	4 980
	<i>Mécénats</i>		
	<i>Legs, donations et assurances-vie</i>		
Charges d'exploitation	Contributions financières		2 374
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		936
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
	Utilisations des fonds dédiés	8 817	935
	Autres produits	1 492	190
	Total des produits d'exploitation (I)	620 047	630 177
	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes	142 973	126 097
	Aides financières	19 473	32 509
	Impôts, taxes et versements assimilés	6 970	10 663
	Salaires	296 883	326 737
	Cotisations sociales	95 773	105 092
Produits financiers	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	23 777	22 915
	Dotations aux provisions		
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Reports en fonds dédiés	19 515	
	Autres charges	229	12
	Total des charges d'exploitation (II)	605 595	624 029
	1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	14 451	6 148
	De participations		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	599	434
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits des immobilisations financières cédées		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
	Total des produits financiers (III)	599	434
Charges financières	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées	24	9
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
	Total des charges financières (IV)	24	9
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)		575	425
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)		15 026	6 573

AVA Habitat et Nomadisme

		Du 01/01/2025 Au 31/12/2025 12 mois	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois
Produits exceptionnels (V)	Total		12 589
Charges exceptionnelles (VI)	Total		3 711
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)			8 878
Participation des salariés aux résultats (VII)			
Impôts sur les bénéfices (VIII)			
Total des produits (I + III + V)		620 647	643 201
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)		605 620	627 749
EXCÉDENT OU DÉFICIT		15 026	15 451
Évaluation des contributions volontaires en nature			
Contributions volontaires en nature			
Dons en nature			
Prestations en nature		1 900	1 900
Bénévolat		6 546	7 579
	TOTAL	8 446	9 479
Charges des contributions volontaires en nature			
Secours en nature			
Mises à disposition gratuite de biens		1 900	1 900
Prestations en nature		6 546	7 579
Personnel bénévole		8 446	9 479
	TOTAL	8 446	9 479

ASS AVA Habitat et Nomadisme

Annexe aux comptes annuels

Date de clôture : 31/12/2025

Table des matières

1	Objet social	4
2	Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées	5
3	Description des moyens mis en œuvre	6
4	Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture	8
4.1	Faits caractéristiques de l'exercice	8
4.2	Faits caractéristiques postérieures à la clôture	8
5	Principes et méthodes comptables	9
5.1	Principes généraux	9
5.1.1	Changements de réglementation comptable	9
5.1.2	Changements d'estimation	9
5.1.3	Corrections d'erreurs	9
5.2	Dérogations	9
5.3	Principes méthodes comptables	10
6	Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat	11
6.1	Mouvements des postes d'immobilisations, amortissements et dépréciations	11
6.1.1	Précisions sur les postes d'immobilisations, amortissements et dépréciations	13
6.1.2	Modalités d'amortissements	20
6.1.3	Evaluation	20
6.2	État des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice	21
6.2.1	Produits constatés d'avance	22
6.3	Informations relatives au passif	23
6.3.1	Variation des fonds propres	23
6.3.2	Réserves, statutaires ou contractuelles, autres, pour projet de l'entité	25
6.4	Subventions d'investissement	25
6.5	Fonds reportés et dédiés	25
6.5.1	Fonds reportés liés aux legs ou donations	26
6.6	Fonds dédiés	27

7	Informations relatives au compte de résultat	28
7.1	Produits du compte de résultat	28
7.1.1	Cotisations	28
7.1.2	Ventes de biens et de services	28
7.1.3	Produits de tiers financeurs	29
7.1.4	Dons	32
7.1.5	Contributions financières	32
7.1.6	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	33
7.1.7	Autres produits	33
7.2	Charges du compte de résultat	33
7.2.1	Autres Achats et charges externes	33
7.2.2	Aides financières	33
7.2.3	Impôts, taxes et versements assimilés	33
7.2.4	Salaires et traitements, charges sociales	34
7.2.5	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	34
7.2.6	Reports en fonds dédiés	34
7.2.7	Autres charges	34
7.3	Résultat Financier	34
7.4	Résultat Exceptionnel	34
7.5	Contributions volontaires en nature	34
7.5.1	Informations concernant les contributions volontaires : nature, importance (bénévolat, mise à disposition, dons en nature redistribués ou consommés...)	35
7.5.2	Précisions sur la nature, le montant et le traitement de certaines charges et produits	36
8	Informations relatives à l’effectif	37

1 Objet social

L'objet social de notre entité est décrit ainsi dans les statuts :

- Association, laïque et indépendante, a pour objet de concevoir, de fédérer et d'accompagner sous toutes formes tout projet permettant la promotion et le respect des modes de vie liés au « Voyage », au nomadisme ;
- Développer, promouvoir des projets d'habitat adapté ;
- Accompagner les familles et les communes dans leur mise en œuvre ;
- Fédérer l'ensemble des acteurs autour d'objectifs communs facilitant la coexistence entre les populations du voyage et la culture environnante.

Les organes statutairement compétents de notre entité ont fixé différents objectifs pour réaliser l'objet social. Ces objectifs constituent le « projet de notre entité AVA Habitat et Nomadisme » pour lequel des réserves sont constituées le cas échéant dans nos fonds propres.

2 Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées

La nature des activités ou missions sociales réalisées durant l'exercice peut être résumée ainsi :

- Pôle habitat (aide, conseil, assistance – habitat adapté – amélioration de l'habitat) ;
- Pôle social (accompagnement social lié au logement – médiation sociale – coordination social – médiation des grands passages gens du voyage – étude et maîtrise d'œuvre urbaine et sociale MOUS)
- Pôle animation d'espaces de vie sociale (EVS).

Le périmètre des activités ou missions sociales listées ci-dessus peut être ainsi défini :

- Activité du pôle habitat s'exerce auprès de la Collectivité Européenne Alsace, DTT, Caisse Allocations Familiales, Préfectures, DRDJSCS, Fondation pour le logement, Procivis Alsace dans le cadre du PDALHPD avec un périmètre de la région Grands Est ;
- Activité du pôle social s'exerce auprès de la Collectivité Européenne Alsace, Caisse Allocations Familiales, Préfecture, Eurométropole de Strasbourg, Communauté d'agglomération de Haguenau dans le cadre du SDAGV-AGL-FSL-CCAS-DRDJSCS avec un périmètre de la Collectivité Européenne Alsace ;
- Activité du pôle animation s'exerce auprès de la Caisse d'Allocations Familiales et les Centres sociaux : du service Gens du Voyage de l'Eurométropole de Strasbourg et du Cèdre Gens du Voyage de la Collectivité européenne Alsace dans le périmètre du département du Bas-Rhin.

3 Description des moyens mis en œuvre

Les principaux moyens mis en œuvre par notre entité afin de réaliser les activités décrites au paragraphe précédent sont les suivants :

➤ Investissements :

- Remise en état de deux appartements du type F1 sur Haguenau débuté en 2024 et finalisé en 2025
- Développement du partenariat avec l'enseigne de Leroy Merlin pour nos missions du pôle habitat ;
- Remise en état véhicules de la flotte;
- Remplacement petits mobiliers sur les Espaces de Vie Sociale

➤ Ressources humaines :

- Départ à la retraite après 22 années passé sur les pôles social et animation de notre collègue
- Congé de maternité pour une de nos collègues.

L'association AVA Habitat et Nomadisme est composée d'une équipe pluridisciplinaire expérimentée, d'une connaissance de la majorité des sites de sédentarisation de la Collectivité Européenne Alsace.

- Renouvellement des missions de médiation des grands passages sur plusieurs départements 67, 71 et 90 ;
- Organisation des ressources humaines en fonction des attendues et moyens liés aux missions.
- Mise en veilles des suivis d'accompagnement social sur Kaltenhouse et sur Mertzwiller décidé par les orientations budgétaires de la Collectivité Européenne d'Alsace.

➤ Autres moyens/dépenses engagées

- Formations des salariés sur :
 - La connaissance des personnes, les cultures et modes de vie
 - Les métiers de social et médico-social pour deux salariées, l'une engagée en 2024 et finalisée en 2025
 - Sessions pour le maintien et l'actualisation des compétences de Sauveteurs Secouristes du Travail pour 2 salariés ;
 - Participation des équipes cadre et non-cadre aux groupes d'analyses des pratiques.
- Communication : Site web, plaquettes d'information :
 - Mise à jour des plaquettes d'information sur les médiations des grands passages sur le 67, 71 et 90.
- Entretien général/dépense de fonctionnement :

- Nos dépenses de fonctionnement sont stables,
 - Renouvellement d'un véhicule du parc automobile
 - Adaptation des bureaux.
-
- Mise en sous-location auprès du bailleur social Domial de deux appartements du type F1 sur Haguenau pour des personnes défavorisées.

4 Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture

4.1 Faits caractéristiques de l'exercice

Nous n'avons pas de fait caractéristique d'importance significative à signaler au titre de l'exercice clos.

4.2 Faits caractéristiques postérieures à la clôture

Aucun fait caractéristique d'importance significative n'est à signaler postérieurement à la clôture de l'exercice

5 Principes et méthodes comptables

5.1 Principes généraux

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement ANC n°2014-03 relatif au PCG

Sous réserve des dispositions spécifiques prévues par le règlement ANC n°2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

5.1.1 Changements de réglementation comptable

L'association a appliqué pour la première fois le règlement ANC 2023-03 en coordination avec le règlement 2022-06.

Les règlements ANC 2022-06 et 2023-03 d'application obligatoire à compter des exercices ouverts au 1er janvier 2025 suppriment la technique du transfert de charges, redéfinissent la notion de résultat exceptionnel et modifient les états financiers.

Les règlements ANC 2022-06 et 2023-03 sont d'application prospective et en conséquence l'exercice précédent ne fait l'objet d'aucun retraitement.

Ces règlements viennent modifier les règlements 2014-03 et 2018-06 de l'Autorité des Normes Comptables relatifs aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif et les règlements modificatifs.

L'impact de ces nouveaux règlements sont non significatifs sur les états financiers de l'association.

5.1.2 Changements d'estimation

Notre entité n'a effectué aucun changement d'estimation ayant un impact significatif.

5.1.3 Corrections d'erreurs

Notre entité n'a constaté aucune correction d'erreur significative.

5.2 Dérogations

Notre entité n'a pratiqué aucune dérogation aux règles comptables applicables.



5.3 Principes méthodes comptables

Notre entité utilise les méthodes comptables explicites applicables.



6 Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat

6.1 Mouvements des postes d’immobilisations, amortissements et dépréciations

À leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée le cas échéant dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition.
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production.
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale.
- Les actifs acquis par voie d’échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

Les subventions obtenues le cas échéant pour l’acquisition ou la production d’un bien (actif non financier) sont sans incidence sur le calcul du coût des biens financés.

1. Tableau des immobilisations – Cadre général

	Montant brut à l’ouverture de l’exercice	Augmentations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l’exercice
Immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	189 883	3 090	-	192 973
Immobilisations financières	2 715	302	151	2 866
TOTAL	192 598	3 392	151	195 839

2. Tableau des amortissements – Cadre général

	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions	Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	110 230	23 778	-	134 008
Immobilisations financières	-	-	-	-
TOTAL	110 230	23 778	-	134 008

3. Tableau des dépréciations

Il n'y a pas de dépréciations constatées courant de l'exercice 2025.

	Dépréciations à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : Dotations de l'exercice	Diminutions : Reprises de l'exercice	Dépréciations à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	-	-	-	-
Immobilisations financières	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
TOTAL	-	-	-	-

6.1.1 Précisions sur les postes d'immobilisations, amortissements et dépréciations

1. Tableau des immobilisations – Nature des augmentations

Augmentations de l'exercice		Ventilation des augmentations				
		Virements		Entrées		
		De poste à poste	Provenant de l'actif circulant	Acquisitions	Apports	Créations
<i>Immobilisations incorporelles</i>	Frais d'établissement	-	-	-	-	-
	Frais de développement	-	-	-	-	-
	Droit au bail	-	-	-	-	-
	Immobilisations incorporelles en cours	-	-	-	-	-
	Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-
TOTAL I		-	-	-	-	-
<i>Immobilisations corporelles</i>	Terrains	-	-	-	-	-
	Installations générales, agencements, aménagements divers	-	-	-	-	-
	Matériel de transport	-	-	2 081	-	-
	Matériel de bureau et matériel informatique	-	-	1 009	-	-
	Mobilier	-	-	-	-	-
	Emballages récupérables	-	-	-	-	-
	Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles	-	-	-	-	-

TOTAL II		-	-	3 090	-	-
<i>Immobilisations financières</i>	Participations et créances rattachées à des participations	-	-	-	-	-
	Autres immobilisations financières	-	-	302	-	-
TOTAL III		-	-	302	-	-
TOTAL GENERAL (I+II+III)		-	-	3 392	-	-

2. Tableau des immobilisations – Nature des diminutions

Diminutions de l'exercice		Ventilation des diminutions				
		Virements		Sorties		
		De à poste	À destination de l'actif circulant	Cessions	Scissions	Mises hors service
<i>Immobilisations incorporelles</i>	Frais d'établissement	-	-	-	-	-
	Frais de développement	-	-	-	-	-
	Droit au bail	-	-	-	-	-
	Fonds commercial	-	-	-	-	-
	Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-
	Immobilisations incorporelles en cours	-	-	-	-	-
TOTAL I		-	-	-	-	-
	Matériel de transport	-	-	-	-	-
	Mobilier	-	-	-	-	-
	Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-	-
	Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles	-	-	-	-	-
TOTAL II		-	-	-	-	-
<i>Immobilisations financières</i>	Participations et créances rattachées à des participations	-	-	-	-	-
	Autres immobilisations financières	-	-	151	-	-



Annexe aux comptes annuels

TOTAL III	-	-	151	-	-
TOTAL GENERAL (I+II+III)	-	-	151	-	-

3. Tableau des amortissements – Nature des dotations

Dotations de l'exercice		Ventilation des dotations			
		Compléments liés à une réévaluation	Sur éléments amortis selon mode linéaire	Sur éléments amortis selon autres mode	Dotations exceptionnelles
<i>Immobilisations</i>	Frais d'établissement	-	-	-	-
	Droit au bail	-	-	-	-
	Fonds commercial	-	-	-	-
	Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-
TOTAL I		-	-	-	-
<i>Immobilisations corporelles</i>	Terrains	-	-	-	-
	Constructions	-	-	-	-
	Installations techniques, matériels et outillages industriels	-	-	-	-
	Installations générales, agencements, aménagements divers	-	6 448	-	-
	Matériel de transport	-	15 128	-	-
	Matériel de bureau et matériel informatique	-	1 579	-	-
	Mobilier	-	623	-	-
	Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-
	Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles	-	-	-	-

TOTAL II		-	23 778	-	-
<i>Immobilisations financières</i>	Participations et créances rattachées à des participations	-	-	-	-
	Autres immobilisations financières	-	-	-	-
TOTAL III		-	-	-	-
TOTAL GENERAL (I+II+III)		-	23 778	-	-

4. Tableau des amortissements – Nature des diminutions

Diminutions de l'exercice		Ventilation des diminutions		
		Eléments transférés à l'actif circulant	Eléments cédés	Eléments mis hors service
<i>Immobilisations incorporelles</i>	Frais d'établissement	-	-	-
	Droit au bail	-	-	-
	Autres immobilisations incorporelles	-	-	-
	Immobilisations incorporelles en cours	-	-	-
TOTAL I		-	-	-
	Agencements et aménagements de terrains	-	-	-
	Constructions	-	-	-
	Constructions sur sol d'autrui	-	-	-
	Matériel de transport	-	-	-
	Matériel de bureau et matériel informatique	-	-	-
	Mobilier	-	-	-
	Immobilisations corporelles en cours	-	-	-
TOTAL II		-	-	-
<i>Immobilisations financières</i>	Participations et créances rattachées à des participations	-	-	-
TOTAL III		-	-	-
TOTAL GENERAL (I+II+III)		-	-	-

6.1.2 Modalités d'amortissements

Types d'amortissements	Mode	Durée
Installations générales, agencements, aménagements divers	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	3 à 5 ans
Matériel de bureau et informatique	Linéaire	2 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	3 à 10 ans

6.1.3 Evaluation

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

6.2 État des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice

Créances	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé	2 851	-	2 851
Créances de l'actif circulant	102 561	102 561	-
Charges constatées d'avance	9 419	9 419	-
TOTAL	114 832	111 981	2 851

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A + d'1 an et 5 ans au +	A + de 5 ans
<i>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit</i>	<i>à 1 an maximum à l'origine</i>	481	481		
	<i>à plus d'1 an à l'origine</i>				
<i>Emprunts et dettes financières divers</i>		-			
<i>Fournisseurs et comptes rattachés</i>		4 966	4 966		
<i>Dettes fiscales et sociales</i>		56 746	56 746		
<i>Autres dettes</i>		0	0		
TOTAL		62 193	62 193		

6.2.1 Produits constatés d'avance

Aucun produit constaté d'avance n'est à enregistrer au titre de l'exercice 2025

La fraction d'une subvention pluriannuelle rattachée à des exercices futurs est inscrite à la clôture de l'exercice dans un compte « Produits comptabilisés d'avance ». Elle est répartie en fonction des périodes ou étapes d'attribution définies dans la convention, ou à défaut prorata temporis.

6.3 Informations relatives au passif

6.3.1 Variation des fonds propres

Une ressource destinée à renforcer les fonds propres à raison d'une stipulation du tiers financeur est comptabilisée en fonds propres avec ou sans droit de reprise.

1. Variation des fonds propres

	À l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat		Augmentation	
	Montant	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public
Fonds propres sans droit de reprise	-	-	-	-	-
Fonds propres avec droit de reprise	-	-	-	-	-
Parts de réévaluation	-			-	
Reserves	12 618	-	-	-	
Report à nouveau	270 610	15 451	-	-	
Excédent ou déficit de l'exercice	15 451	- 15451	-	-	-
Dotations consommables		-	-	-	-
Dotations d'investissement	2 294			-	
Dotations réglementées	-			-	
TOTAL	300 975	-	-	-	-

Diminution ou consommation		À la clôture de l'exercice
Montant	Dont générosité du public	Montant

Fonds propres sans droit de reprise	-	-	-
Fonds propres avec droit de reprise	-	-	-
Parts de réévaluation	-		-
Reserves	-		12 618
Report à nouveau	-		286 062
Excédent ou déficit de l'exercice	-	-	15 027
Dotations consommables	-	-	-
Subventions d'investissement	-2 295		-
Provisions réglementées	-		-
TOTAL	-2 295	-	313 707

6.3.2 Réserves, statutaires ou contractuelles, autres, pour projet de l'entité

Le « projet associatif/de la fondation » est constituée des différents objectifs fixés par les organes statutairement compétents de l'association ou de la fondation pour réaliser l'objet social

Intitulé des projets	Montant début exercice	Augmentation de l'exercice	Diminution de l'exercice (consommation par affectation du résultat)	Diminution de l'exercice (consommation par investissement : transfert vers le compte 1027)	Montant fin exercice
Projet 1 - DIVERS	0	7 618			7 618
Projet 2 – TRAVAUX RUE CHATEAU FIAT	0	5 000			5 000

6.4 Subventions d'investissement

Les subventions d'investissements sont des ressources à caractère durable, des ressources stables permettant de financer les investissements nécessaires aux activités de l'entité et d'alimenter sa trésorerie.

A compter de la première application du règlement 2018-06 les subventions d'investissement sont soit reprises au compte de résultat exceptionnel au rythme de l'amortissement des actifs qu'elles ont contribués à financer, que l'actif soit un bien renouvelable par l'association ou non, soit comptabilisées immédiatement en produit exceptionnel à la date d'octroi de la subvention. Ce choix de méthode comptable s'applique à l'ensemble des immobilisations amortissables financées dans le cadre de projets définis par l'utilisation de fonds dédiés.

Dans les comptes de notre Association figure la subvention d'investissement de la Caisse d'Allocations Familiales pour un montant initial de 22 946€.

Cette subvention est amortie sur cinq années au même titre que les immobilisations qu'elle finance. Le montant de la subvention d'investissement s'élève à 22 946 €, totalement amorti en 2025.

6.5 Fonds reportés et dédiés

6.5.1 Fonds reportés liés aux legs ou donations

Les comptes de notre Association ne fait état d'aucun fond reporté lié aux legs ou donations.

6.5.1.1 Provisions pour engagements de retraite et avantages assimilés

Lors de l'exercice clos au 31/12/2021, notre Association a repris sa provision des engagements de retraite puisqu'elle a souscrit à une assurance relative à cette indemnité de fin de carrière.

6.6 Fonds dédiés

Les fonds dédiés sont les rubriques du passif qui enregistrent, à la clôture de l'exercice, la partie des ressources, affectées par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pas pu encore être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard

Les sommes inscrites sous la rubrique « fonds dédiés » sont reprises en produits au compte de résultat au cours des exercices suivants, au rythme de réalisation des engagements, par le crédit du compte « report des ressources non utilisées des exercices antérieurs.

Variation des fonds dédiés issus de	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisation		A la clôture de l'exercice	
			Montant global	Dont remboursement	Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitations						
Contributions financières d'autres organismes	3 925	19 515	3 925		19 515	
Ressources liées à la générosité du public						
TOTAL	3 525	19 515	3 925		19 515	

7 Informations relatives au compte de résultat

7.1 Produits du compte de résultat

7.1.1 Cotisations

1. Cotisation sans contrepartie

Les cotisations sans contrepartie sont les cotisations sans autre contrepartie que la participation à l'assemblée générale, la réception de publication ou la remise de biens de faible valeur.

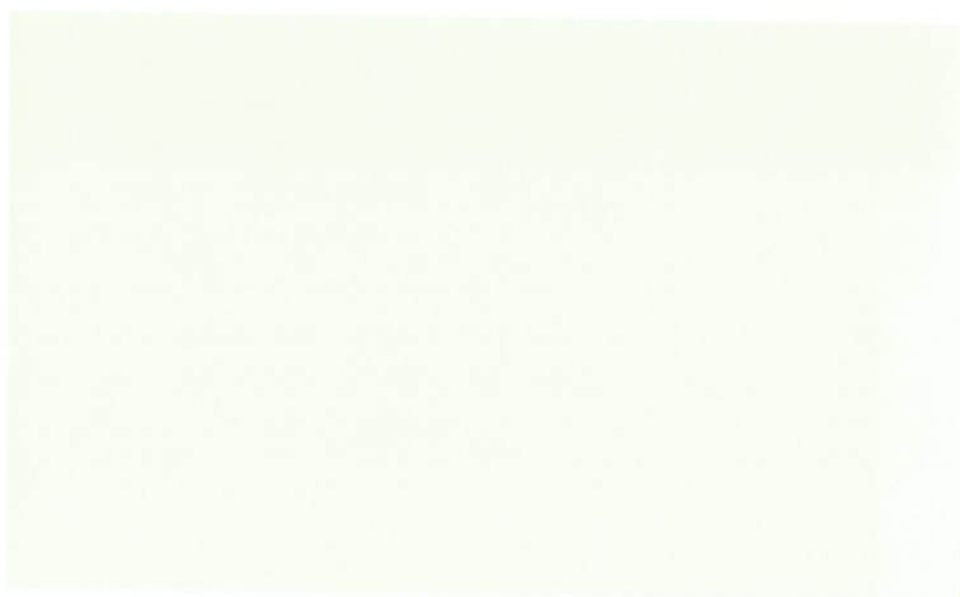
Les cotisations sont comptabilisées en produit lors de leur encaissement effectif. Pour l'exercice clos au 31/12/2025, les cotisations s'élèvent à 135 €.

2. Cotisation membres :

Les cotisations des membres s'élèvent à 265 € au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

7.1.2 Ventes de biens et de services

Les ventes de biens et services s'élèvent à 58 923€ et peuvent être ainsi détaillées



7.1.3 Produits de tiers financeurs

7.1.3.1 Concours publics et subventions d'exploitation

3. Concours publics

Un concours public est une contribution financière apportée par une autorité administrative en application d'un dispositif législatif ou réglementaire (par opposition à la subvention, attribuée de façon facultative et objet d'une décision particulière).

Les concours publics comprennent :

- Les contributions financières d'une autorité administrative qui ne sont pas des subventions ;
- Les reversements de participations, contributions ou taxes par un organisme collecteur. Ils sont comptabilisés en produit au compte « Concours publics » en fonction des modalités propres au dispositif concerné.

Notre Association n'a pas bénéficié de concours publics lors de l'exercice clos au 31/12/2025.

4. Subventions

Les dépenses engagées avant que notre entité ait obtenu la notification d'attribution de la subvention sont inscrites en charges sans que la subvention attendue puisse être inscrite en produits.

Les conventions d'attributions de subvention comprennent généralement des conditions suspensives ou résolutoires. Tant qu'une condition suspensive persiste, la subvention ne peut être comptabilisée en produits.

Constituent des subventions les contributions facultatives de toute nature, valorisées dans l'acte d'attribution, décidées par les autorités administratives et les organismes chargés de la gestion d'un service public industriel et commercial, justifiées par un intérêt général et destinées à la réalisation d'une action ou d'un projet d'investissement, à la contribution au développement d'activités ou au financement global de l'activité de l'organisme de droit privé bénéficiaire. Ces actions, projets ou activités sont initiés, définis et mis en œuvre par les organismes de droit privé bénéficiaires.

Ces contributions ne peuvent constituer la rémunération de prestations individualisées répondant aux besoins des autorités ou organismes qui les accordent.

Une subvention d'exploitation est octroyée à l'entité pour lui permettre de compenser l'insuffisance de certains produits d'exploitation ou de faire face à certaines charges d'exploitation.

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées en produit lors de la notification de l'acte d'attribution de la subvention par l'autorité administrative.

8 Informations relatives à l'effectif

L'effectif moyen salarié y compris celui mis à disposition de l'entité se décompose ainsi, par catégorie.

	Personnel salarié
Cadres	3
Agents de maîtrise et Techniciens	
Employés	6
Ouvriers	
TOTAL	9